École secondaire De Rochebelle

Le 10 juillet 2023

AUX PARENTS ET AUX ÉLÈVES DE 4e SECONDAIRE PEI

Bonjour,

Les vacances ne font que débuter, mais il faut déjà commencer à penser au retour à l'école. C'est avec plaisir que nous nous préparons à vous accueillir pour une nouvelle année au secondaire. Vous trouverez ci-joint des informations importantes qui vous permettront de bien planifier la rentrée scolaire à l'école secondaire De Rochebelle.

Notez que si votre enfant devait faire des cours d'été et que cela remettait son classement en cause, vous recevrez un appel au mois d'août pour vous informer de ses résultats ainsi que de son classement.

ACCUEIL ADMINISTRATIF

Les élèves de 4e secondaire devront se présenter au gymnase du complexe sportif de l'école secondaire De Rochebelle, porte extérieure no 3, selon l'horaire suivant :

Le vendredi 25 août 2023 de 9 h à 11 h 45

Chaque élève recevra à ce moment ses manuels scolaires, ses cahiers d'exercices et son horaire (numéro de casier inscrit sur l'horaire). Concernant l'horaire, il respectera le plus possible le choix fait par l'élève. Il n'y aura donc pas de changement possible sauf si un cours non choisi a été inscrit ou si un cours préalable a été échoué. Il est important que l'élève vérifie le choix de ses cours, car il ne pourra pas effectuer de changement durant l'année scolaire.

Lors de l'accueil administratif, il faut prévoir :

- ✓ Un sac à dos pour rapporter du matériel à la maison.
- ✓ Un cadenas sécuritaire et de bonne qualité pour déposer les volumes dans le casier.
- ✓ Un autre cadenas sera aussi nécessaire dès le début de l'année scolaire pour le vestiaire de l'éducation physique.

Important : Si, pour une situation exceptionnelle, vous ou votre enfant ne pouvez pas vous présenter à la journée prévue pour l'accueil administratif, veuillez s.v.p. communiquer au 418-652-2167, poste 2556. De même, s'il y a un changement et que votre enfant ne fréquentera pas l'école secondaire De Rochebelle pour l'année scolaire 2023-2024, il serait très important de nous en aviser dès maintenant.

PAIEMENT

Lorsque vous ou votre enfant vous présenterez à l'école pour recevoir l'horaire et les manuels scolaires, il faudra aussi acquitter le montant de la facture scolaire pour l'année 2023-2024 (incluant, s'il y a lieu, le solde des années précédentes).

Il est possible que la facture que vous recevrez en août pour le 2e cycle ne soit pas la version définitive en ce qui a trait au montant. En effet, il peut y avoir certaines modifications de cours qui pourront changer légèrement le montant final de celle-ci. Si vous acquittez le paiement avant la journée de l'accueil administratif (paiement Internet), le solde (positif ou négatif) sera inscrit au compte de l'élève. Ce solde fera l'objet d'un suivi à l'automne ou à votre demande.

Sur place, nous acceptons les paiements en argent, par chèque et par carte de débit seulement. Le chèque doit être libellé au nom de : **ÉCOLE SECONDAIRE DE ROCHEBELLE.** Si vous payez par chèque**,** nous vous suggérons de compléter celui-ci sans y inscrire le montant compte tenu des possibles modifications sur la facture scolaire. Il est important d'indiquer au bas du chèque, en **lettres moulées**, le nom, le prénom, le niveau de l'élève (ex. : **4e PEI**) ainsi que son numéro de fiche à 7 chiffres.

LES PAIEMENTS PAR CARTE DE CRÉDIT NE SONT PAS ACCEPTÉS.

Vous pouvez également effectuer le paiement de la facture scolaire par Internet.

Nous vous invitons à porter attention aux points suivants :

- Un délai minimum de 48 heures est à prévoir pour que le processus soit complété et que le paiement soit enregistré au dossier de l'élève. Donc, si vous optez pour le paiement par Internet, ce dernier devra être fait au moins 48 heures avant la journée d'accueil de votre enfant.
- Nous vous suggérons, quel que soit le moment où le paiement sera effectué, d'imprimer le numéro de confirmation.
- Un parent ne peut pas faire un paiement unique pour tous ses enfants. Il doit faire un paiement distinct pour chaque enfant en se servant du numéro de référence Internet sur chaque état de compte afin que le paiement soit appliqué au bon dossier. Chaque parent possède un numéro différent pour le paiement; ce numéro n'est pas identique d'un enfant à l'autre et est différent de celui que vous utilisez pour les services de garde.

CHROMEBOOK ET MANUELS SCOLAIRES

Les élèves qui fréquentaient De Rochebelle en 2022-2023 ont conservé leur Chromebook durant l'été. Ils devront donc le rapporter pour la rentrée. Les appareils seront réactivés au premier jour de la rentrée.

Les élèves de secondaire 4 qui ne fréquentaient pas l'école en 2022-2023 recevront un appareil dans les meilleurs délais après la rentrée.

Tous les manuels scolaires devront être remis en bon état à la fin de l'année scolaire.

VESTIAIRES ET CASIERS

En 4e et 5e secondaire, chaque élève a son propre casier. **Celui-ci sera pré-assigné et le numéro sera inscrit sur l'horaire de l'élève qui lui sera remis lors de l'accueil administratif**. Un cadenas devra être prévu à cet effet.

En cours d'année, aucun changement de casier n'est autorisé. Pour des raisons de sécurité, il est important d'inciter votre enfant à ne pas divulguer sa combinaison. **Les vestiaires et les casiers doivent être barrés en tout temps.** De plus, il est fortement conseillé de ne jamais y laisser d'objet de valeur.

AGENDA SCOLAIRE

Lors de l'accueil ou au premier jour de classe, nous remettrons à chaque élève l'agenda étudiant. Votre enfant devra l'avoir à chacun de ses cours.

L'agenda contient des informations qui seront utiles durant toute l'année. Une lecture attentive des sujets suivants est indispensable :

- Le calendrier scolaire;
- Le règlement des élèves, incluant le code vestimentaire;

- La description des services à l'école;
- La réglementation des absences en période d'évaluation.

Nous vous demandons de **compléter et de signer, dès la première semaine, les formulaires d'engagement aux pages 13 et 18 de l'agenda** afin de nous confirmer que vous avez pris connaissance des règles de conduite et que vous soutenez son application.

HEURES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT

Le secrétariat du pavillon Marie-Victorin est ouvert de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Le personnel du secrétariat sera là pour vous accueillir (418 652-2167, poste **2556**). Pour vous y rendre, utilisez la **porte nº 1.**

SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Valérie Gagné-Gauthier, éducatrice spécialisée – 4e secondaire
418 652-2167, poste 2572

Cynthia Marin, orthopédagogue
418 652-2167, poste 2540

Louise Veillette, psychologue
418 652-2167, poste 2523

Karine Cloutier, conseillère en orientation – 4e secondaire
418 652-2167, poste 2529

POUR LES NOUVEAUX ÉLÈVES DE 4e SECONDAIRE

Les nouveaux élèves de 4e secondaire qui ne fréquentaient pas l'école secondaire De Rochebelle l'année dernière sont attendus pour une courte rencontre le 16 août à 10 h à la salle Simonne-Monet-Chartrand, porte nº 7.

PREMIÈRE JOURNÉE DE CLASSE

Les cours débuteront le mercredi 30 août, jour 1. Les élèves devront entrer par la porte **nº 1** du pavillon **Marie-Victorin**. Des activités d'accueil ont été planifiées afin d'agrémenter la rentrée des élèves.

Ne pas oublier :

Votre enfant devra avoir tout le matériel nécessaire en fonction des cours à son horaire : crayons, cahiers à anneaux, volumes, horaire, agenda, Chromebook que votre enfant a conservé, etc. Vous trouverez la liste en annexe.

SIGNALEMENT DES ABSENCES

À l'école secondaire De Rochebelle, nous mettons beaucoup d'efforts et d'énergie afin de nous assurer que les élèves se présentent à tous leurs cours et que les absences soient toujours justifiées par leurs parents selon les motifs acceptés par l'école.

Pour signaler l'absence d'un élève, **nous vous recommandons de le faire directement dans le portail Mozaïk.**

Les élèves NE PEUVENT PAS motiver leurs absences dans le portail Mozaïk. Seuls les parents peuvent le faire. Veuillez NE PAS COMMUNIQUER votre code à votre enfant.

Si toutefois ce n'est pas possible pour vous, vous pouvez appeler le secrétariat de votre enfant ou envoyer un courriel :

Pavillon Marie-Victorin
4e et 5e secondaire du Programme d'éducation internationale (PEI)
Natalie Lavallée, secrétaire, 418 652-2167, poste 2556
secretariat45pei.roc@cssdd.gouv.qc.ca

Vous devez nous informer avant ou dans les 24 heures suivant l'absence. Au-delà de ce délai, celle-ci sera considérée comme une absence non justifiée.

Les présences sont prises au début de chaque cours. La secrétaire prendra note du motif de l'absence. Si vous êtes dans l'impossibilité de téléphoner, vous pouvez remettre à votre enfant un billet que vous aurez signé en mentionnant le nom, le niveau et le motif de son absence. Votre enfant devra alors le déposer au secrétariat du pavillon **Marie-Victorin** dès son arrivée à l'école. Nous vous remercions de collaborer au bon encadrement de nos élèves.

Vous trouverez dans l'agenda scolaire la liste des raisons qui constituent des **absences autorisées** aussi bien pour une absence lors d'un cours que pour une absence lors d'une session d'évaluation.

Veuillez noter que les absences pour étude à l'intérieur de l'école ne sont pas acceptées.

TRANSPORT SCOLAIRE

Veuillez prendre note que vous pourrez récupérer les informations relatives au transport scolaire de votre enfant sur le site web du Centre de services scolaire des Découvreurs à compter du **15 août 2023**, au www.cssdd.gouv.qc.ca, sous l'onglet « Parents », dans la rubrique « Trouver mon autobus ». Pour cela, vous devrez avoir en votre possession votre code postal ainsi que le numéro de fiche (7 chiffres) de votre enfant. Ce dernier se trouve sur son bulletin scolaire.

N.B. Il n'y aura pas de transport scolaire le vendredi 25 août 2023 lors de l'accueil administratif. Si vous désirez communiquer avec le service du transport scolaire, téléphonez au 418 652-2121, poste 4118.

CARTE OPUS

Pour l'année scolaire 2023-2024, le Centre de services scolaire des Découvreurs offrira le transport gratuit du lundi au vendredi aux élèves habitant à une distance de plus de deux (2) kilomètres de leur école de desserte et qui sont desservis par le RTC dans leur territoire de résidence.

À compter du 16 août, les élèves ayant la mention Transport RTC sur leur avis de transport pourront faire la demande du titre scolaire dans l'un des deux (2) centres d'information (voir Procédures pour le titre du RTC, dans la section Autres informations) :

- 820, Ernest-Gagnon, Québec (Québec) G1S 3R3
- 884, rue Saint-Joachim, Québec (Québec) G1R 1X1

Pour plus d'information, visitez le site du RTC https://www.rtcquebec.ca/service-la-clientele/pour-nous-joindre ou celui du Centre de services scolaire des Découvreurs https://www.cssdd.gouv.qc.ca/parents/transport-scolaire/.

LISTE DES DOCUMENTS UTILES

Titre du document	Recommandation
1. Convocation à l'assemblée générale des parents	Date à placer à votre agenda
2. Facture scolaire	4e et 5e sec. : envoi aux alentours du 22 août
3. Guide paiement par Internet	À lire
4. Politique relative aux contributions financières	À lire
5. Synthèse procédure plaintes examens	À lire
6. Calendrier scolaire 2023-2024	À conserver

PORTAIL PARENT

Vous pouvez accéder au site du portail parent via le lien suivant :

https://portailparents.ca/accueil/fr/

Vous pouvez également télécharger l'application :

https://grics.ca/mozaikportail/mparent/

SITE WEB DE L'ÉCOLE

Pour toute autre information, vous pouvez consulter le site web de l'école.

Site web école De Rochebelle

Je vous souhaite, à tous et à toutes, une excellente année scolaire.

Mark Leblanc
Directeur adjoint 4e et 5e secondaire PEI
418 652-2167, poste 2505
mark.leblanc@cssdd.gouv.qc.ca